
TORONTO – Update on the RAA Negotiations
Monday, October 15, 2012 – 15:00 to 16:30
ICANN - Toronto, Canada

KURT PRITZ:

Je travaille pour ICANN. Cette séance est intitulée les « négociations RAA ». Nous avons créé un panel de membres de l'équipe d'ICANN et de représentants de l'équipe de négociation des accords des bureaux d'enregistrement pour vous donner une mise à jour et pour parler du futur des négociations.

Nous allons discuter et j'aimerais commencer par vous dire que c'est un bon moment pour vous de nous faire savoir ce que vous pensez par rapport aux statuts des négociations.

Nous avons posté des informations sur les statuts des négociations, des mémos où les parties sont en accord ou en désaccord avec ce que l'on a fait. Et donc, pour pouvoir mener une discussion bien informée, avec les informations nécessaires, nous aurons besoin d'avoir votre avis. Donc, vous pouvez vous rapprocher du micro et nous faire savoir quels sont vos opinions.

C'est une bonne diapositive pour commencer. Nous espérons pouvoir conclure les négociations en décembre cette année. Nous avons fait d'énormes avancées par rapport aux recommandations de la GNSO, aux exigences d'ICANN. Par rapport au travail qu'il nous reste à faire, je vais vous décrire ce que nous devrions faire.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Avant décembre, nous devrions avoir 4 négociations en face-à-face avec les bureaux d'enregistrement. Il ne nous reste que 4 semaines, ce sera donc une réunion par semaine et nous devons faire d'énormes efforts pour pouvoir terminer. Nous devons ensuite publier les accords pour que vous fassiez des commentaires et obtenir votre approbation du nouveau RAA avant Beijing. Donc c'est un but très ambitieux mais nous nous sommes tous fixé ce but et nous allons faire de notre mieux pour l'atteindre.

Depuis la réunion de Prague nous avons tenu 6 séances de négociations. Nous avons eu une séance de 2 jours à Washington DC où nous avons eu des personnes pour l'application du respect de la loi pour pouvoir résoudre ces problèmes ensemble. Ces 12 recommandations des Agences du respect de la loi ont été traitées, nous verrons cette déclaration plus en détail tout à l'heure. Mais nous nous sommes mis d'accord avec les bureaux d'enregistrement pour adapter 11 des 12 recommandations des Agences du respect de la loi. Nous les discuterons tout à l'heure ; c'était des problèmes qui nous posaient un grand défi et ils existent toujours. Ca implique la communauté et les bureaux d'enregistrement ont demandé que l'on recherche une façon de travailler ensemble de manière à ce que les inscrits comprennent comment notre programme de politique et notre processus de politique fonctionne et nous allons modifier notre accord. Donc, on pourra résoudre ces problèmes mais nous aurons besoin de faire des efforts de rédaction.



SAMANTHA EISNER:

Bonjour, je suis Samantha Eisner, Conseil Senior d'ICANN. Je voulais vous dire que lors de cette séance nous allons vous poser des questions et nous allons vous donner l'occasion de poser des questions à plusieurs reprises. Donc, nous allons repasser sur des points que l'on a discutés lors des négociations. Pour les questions générales, nous aurons une demi-heure et puis nous allons passer spécifiquement à certaines des questions que nous avons publiées dans les documents et dans les recommandations des Agences de respect de la loi. Et nous aurons une séance de questions à la fin, donc commencez à penser aux questions dès maintenant.

Les avancées que nous avons faites dans les domaines clés des négociations sont le fait que nous nous sommes mis d'accord sur un accord sur les points de contact d'abus et d'attaques pour le respect de la loi et pour le public. Nous nous sommes mis d'accord sur la création d'un programme d'accréditation de Proxis et cette semaine, mercredi, nous aurons un programme d'accréditation de Proxis pratique c'est-à-dire une séance de travail sur ce programme et vous allez pouvoir nous dire ce qui vous intéresse dans ce programme et comment on pourrait le mettre en œuvre. Donc nous allons commencer à travailler la communauté dès maintenant. Les bureaux d'enregistrement sont prêts à nous donner des informations de bureaux d'enregistrement additionnels et y compris des informations qu'ils doivent nous donner dans le processus de RAA nous allons publier ces informations sur le site, soit du bureau d'enregistrement ou Intermix pour que ces informations soient disponibles pour le public.

Nous avons inclus des solutions pour la conformité, qui sont améliorées pour que le processus soit plus visible, plus clair par rapport aux audits.



Mais aussi par rapport aux exigences de certification des bureaux d'enregistrement. Nous avons avancé, comme Kurt a dit, sur la manière dont on va continuer à travailler, à avancer pour la révision du RAA dans l'avenir. Donc nous avons incorporé une langue plus simple par rapport à l'approbation du super squattage, pour prévenir le super squattage. Nous avons aussi commencé à travailler sur une langue d'arbitrage qui soit standard au long de toute l'organisation pour pouvoir progresser plus rapidement. Nous avons aussi inclus des spécifications techniques additionnelles pour les chaînes de DNSSEC. Ayant dit cela, je passe la parole à Margie.

MARGIE MILAM:

Bonjour, je suis Margie Milam. Nous avons aussi énormément travaillé sur les recommandations des Agences de respect de la loi. Nous avons divisé ces recommandations en catégories pour pouvoir approcher en quelque sorte ces accords. Nous les avons donc rassemblés en 4 aspects que vous voyez sur l'écran.

Le premier point ce sont les exigences de vérification et de validation WHOIS: nous allons le voir plus en détail tout à l'heure. Vous allez voir les différences d'approche par rapport aux recommandations des Agences de respect de la loi. Mais la notion est que pour les données WHOIS, les points de validation pour garantir que l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail soient dans le format adéquat. Donc, tout cela est inclus dans les aspects de validation et de vérification aussi. C'est sur le point de la vérification que nous avons quelques désaccords puisqu'on ne sait pas jusqu'où on peut aller avec la vérification respective et enquêter davantage.

Ensuite, pour la rétention et la collection des données des inscrits, nous avons également eu des problèmes, on a du mal car ce sont des informations qui ne sont pas, bien sûr, gardées mais ce sont des informations par rapport aux transactions et aux adresses IP qui devraient être conservées par les bureaux d'enregistrement. Ce sont les Agences du respect de la loi qui en ont besoin ils pourraient venir chercher, ce n'est pas une divulgation de l'information mais c'est l'obligation de rétention. Et comme je l'ai mentionné plus tôt, nous avons aussi l'idée d'avoir davantage d'obligations à développer par rapport à la confidentialité et aux enregistrements de Proxis. Voilà pourquoi nous avons créé cette séance jeudi pour parler de la création de la vie privée et des Proxis dans un même programme.

Et puis nous avons aussi travaillé sur les points de contact dans les cas d'abus. Vous avez vu des versions préliminaires avant la réunion de Prague. Nous avons des procédures pour la publication des contacts. Donc, si nous voyons des activités d'abus, des activités malicieuses, vous pourrez savoir où le contact était ; Vous aurez ces informations disponibles. Voilà ce qu'on a dit et comme Kurt l'a dit c'est là qu'on a travaillé par rapport aux 12 recommandations des Agences de respect de la loi et on les a presque toutes ajoutées.

SAMANTHA EISNER:

Nous sommes en train de réfléchir à ces aspects. Nous avons des discussions dans le cadre des négociations avec d'autres obligations WHOIS au-delà des problèmes de vérification. C'est-à-dire que nous avons un SLA sur la disponibilité WHOIS et la transition entre le RESTful WHOIS. Nous avons également des demandes pour les IBN et nous



sommes toujours en train de discuter ce problème. Comme Kurt l'a dit dans sa présentation, nous avons un concept de ratification et de modification du marché et nous essayons d'adapter le système à un marché qui change et à agir face aux nouveaux GTLD et aux restrictions des chaînes des nouveaux GTLD et l'enregistrement de ces chaînes. Puis nous avons des problèmes de révision de la politique de consensus et la langue dans laquelle cette politique a été rédigée et puis nous essayons de nommer une adoption universelle de RAA pour que les bureaux d'enregistrement aient des attentes uniformes, qu'ils aient tous les mêmes attentes.

MARGIE MILAM:

Nous avons aussi couvert les recommandations de la GNSO mais également celles de la communauté même ; Donc les Agences du respect de la loi et la GNSO et ALAC avait fait des recommandations pour améliorer le RAA. Donc, certaines de ces recommandations sont sur cette diapositive et nous avons trouvé un consensus par rapport à la plupart de ces problèmes. Par exemple: nous considérons que l'on devrait avoir davantage d'informations par rapport aux bureaux d'enregistrement et à leurs fonctionnaires et leurs employés et les personnes qui travaillent avec eux. Donc, la version préliminaire mentionne le fait qu'on a des informations additionnelles pour ICANN et qu'une partie de ces informations devrait être publiée sur le site Web soit du bureau d'enregistrement, ou le site d'Intermix. Donc nous aurons davantage d'informations sur les bureaux d'enregistrement dans l'avenir. ICANN a demandé un SLA sur le port 43 et la disponibilité de ce rapport qui est très similaire au SLA qu'on a demandé pour le programme des nouveaux GTLD. Et la GNSO a demandé à la



communauté ce qu'elle pensait et la communauté a dit qu'elle voulait avoir une protection contre le cyber squattage et nous travaillons sur la rédaction de ce document mais nous sommes d'accord sur le principe du fait qu'on devrait avoir une prohibition, une interdiction du cyber squattage de la part des bureaux d'enregistrement et sur les bureaux d'enregistrement. Et puis, ça devrait être clair que les bureaux d'enregistrement sont responsables des actions de leurs affiliés et de leurs clients. Donc ceci a aussi été ajouté aux négociations.

BECKY BURR:

Je voulais dire que l'équipe des bureaux d'enregistrement considère que l'on a beaucoup avancé, que tout le monde a beaucoup travaillé. Que, bien sûr, on a encore beaucoup d'étapes à suivre mais qu'en définitive on a presque trouvé le consensus sur 11 et demi des 12 recommandations de l'Agence de respect de la loi. Il me semble qu'il est très important aussi de les tenir en compte. Et puis on a reçu des demandes des bureaux d'enregistrement. Ils ont été au centre des discussions mais nous espérons avoir terminé. Et, simplement pour le souligner, nous pensions que l'accord des nouveaux GTLD avait des dispositions qui étaient très bonnes. D'abord la disposition pour la modification de l'accord des RAA pour qu'ils soient exigibles dans tout le registre dès qu'il aurait été accepté par un certain pourcentage des bureaux d'enregistrement et nous avons proposé que ce soit pareil pour le RAA. Cet outil nous paraît très important pour garantir un niveau équilibré et que les modifications des politiques sur lesquelles on est tous d'accord devrait être distribuées au long de l'accord avec tous les bureaux d'enregistrement. Nous avons demandé d'éliminer les obligations de WHOIS de Port 43 pour les GTLD parce que cela répète

des services qui sont fournis par les registres et aussi parce que, comme on a vu qu'on avait 1900 candidatures, si on a 1900 nouveaux TLD nous n'aurons pas de bénéfice ajouté grâce à ces obligations.

Ce qui est important à dire également, c'est en fait une caractéristique essentielle des demandes des bureaux d'enregistrement, est que nous avons essayé de faire de la politique de consensus une déclaration du processus pour le registre des nouveaux GTLD. Ils souhaitaient être indépendants et se sont séparés dans cet âge d'intégration verticale et il n'est pas censé y avoir deux politiques indépendantes. Donc c'est une partie très importante de cette requête et nous avons finalement demandé d'avoir l'accréditation automatique pour tous les nouveaux GTLD. Ce qui, bien sûr, ne limite pas la capacité d'ICANN de considérer un nouvel RAA au cours des négociations. Ça ne limite pas la capacité qu'ils ont pour faire en sorte que des politiques de consensus soient exigées. Ça existera avec la capacité de mener des révisions de conformités détaillées avec les processus d'accréditation. Mais j'aimerais que tout le monde sache que l'on a des sauvegardes intégrées dans ce système. Cette accréditation automatique n'existe que pour les bureaux d'enregistrement qui agissent conformément aux conditions des accords qu'ils ont signés.

Ayant dit cela, il nous semble qu'il ne nous reste que quelques problèmes à résoudre. Nous sommes engagés à travailler de façon coordonnée pour pouvoir résoudre ces problèmes. J'espère pouvoir résoudre les problèmes d'ICANN du point de vue des questions du respect de la loi ou alors où ça préoccupe les personnes du respect de la loi.



SAMANTHA EISNER:

Et ICANN est aussi venu négocier avec des recommandations que l'on a dû considérer dans le cadre des négociations. Comme je l'ai dit, cela inclut les outils de conformité qui sont améliorés et les points sur lesquels nous avons trouvé l'accord. Apparemment nous avons atteint le consensus sur ce point là.

Et puis la question de duplication dans un marché en mouvement dont j'ai parlé et le fait de s'assurer que l'accord réponde à chaque fois aux besoins de la communauté d'ICANN dans l'ensemble et que nous continuerons à travailler pour l'intérêt public et que nous l'intégrerons dans notre système. Comme Fadi l'a dit ce matin, il a clairement dit à la fin de son discours que les négociations RAA sont très importantes ; Il faut que ce soit un succès. Il a reçu beaucoup de documents d'information, des mémos de notre part à mesure que l'on avançait et il fait donc attention à ce processus, il sait bien ce que l'on fait et il continuera à faire le suivi de notre travail.

Donc, en ce moment, nous souhaiterions vous passer la parole. Nous vous avons donné beaucoup d'informations. Des informations qui sont peut être une nouveauté pour vous et d'autres qui ne le sont pas. Nous aimerions savoir ce que vous en pensez. Lors de la présentation, dans un moment, nous aurons l'occasion de parler des problèmes de rétention de données et de vérification de données. Donc si vous avez des questions à ce sujet, vous pourrez les poser plus tard. Mais nous vous passons la parole pour poser des questions sur ce qui vient d'être exposé.



MARIKA KONINGS: Bonjour, je m'appelle Marika, j'ai une question d'un participant à distance de Graham Schriver qui demande: Avec cette nouvelle initiative est-ce que ICANN va commencer à exercer les règles RAA?

SAMANTHA EISNER: Pour l'audience, la recommandation 3.7.79 était une recommandation de ce que les utilisateurs voulaient voir intégrer dans leurs accords d'enregistrement. Et avec les titulaires des noms, on se disait que ces titulaires qui n'ont ni leur nom enregistré, ni le sujet enregistré sont le problème d'aucune tierce partie. Pour ce qui est de la conformité, notre département de conformité a toujours travaillé sur la révision des bureaux d'enregistrement, du fait qu'ils doivent agir conformément à leurs obligations pour vérifier qu'ils le fassent. Donc, notre RAA devra réviser notre accord de bureau d'enregistrement et de registre pour vérifier qu'ils aient les termes corrects.

CARLTON SAMUELS: Bonjour, je suis Carlton Samuels, je suis membre d'ALAC. J'ai deux questions générales:

Je suis content de voir que ICANN considère les négociations RAA en terme d'outils de conformité, etc. Donc pour ce qui est des outils de conformité, est-ce que vous avez des limitations à documenter ces questions?

Et puis en second lieu, j'aimerais dire que j'ai apprécié que le PDG dise que les négociations pour SFR dans un forum ouvert. Et donc la question

est: est-ce que ça veut dire que la communauté At-Large devra être présente lorsque vous ferez les négociations? Merci.

BECKY BURR:

ICANN a un processus d'audit dans les RAA que personne ne souhaite supprimer. Et c'est inclus dans les dispositions qui parlent du point de contact. On dit que les bureaux d'enregistrement doivent recevoir et traiter les plaintes sur les enregistrements qui sont abusifs et c'est, bien sûr, pris en compte par ICANN au long du processus.

Je ne pourrais pas parler du commentaire de Fadi concernant les négociations car je ne l'ai pas entendu. Mais je dirais que nous nous engageons à travailler sur un compromis compliqué où une partie significative des négociateurs appartient au groupe des commerciaux et ce n'est pas facile de négocier lorsque l'on traite avec des personnes que l'on ne connaît pas. Nous croyons que l'intérêt de toutes les parties prenantes qui ont reçu ces contributions de beaucoup de manières différentes, on sait que l'on a beaucoup de documents qu'ils nous ont donné, on sait qu'ils ont contribué à beaucoup de documents à travers le respect de la loi et à travers tous les regroupements d'ICANN et à travers leurs rapports. Mais, de mon point de vue, maintenir des négociations avec davantage de parties qui négocient dans la salle est très difficile et ce serait trop difficile même pour nous de terminer avant décembre. L'accord sera bien sûr diffusé pour que vous fassiez des commentaires. Et ICANN recevra bien sûr l'avis de la communauté et il sera tenu compte de ce que la communauté a à dire.



KURT PRITZ:

Merci Carlton. Bien sûr l'accord va être diffusé pour que vous fassiez des commentaires, cet aspect est très ouvert. Et les négociations en même temps établissent que l'on doit passer beaucoup de temps sur les recommandations de l'ALAC et de la GNSO. Vous pouvez vous ce que l'ALAC nous a proposé et ce que ça a donné. Donc on peut discuter en dehors de cette séance si vous voulez.

STEVE METALITZ:

Merci, Steve Melatiz, je représente l'Organisation de la Propriété Intellectuelle. Je suis d'accord avec Becky et si toutes les parties prenantes étaient autour de la table ce serait des négociations beaucoup plus compliquée. Ça prendrait même presque 4 ans d'arriver à ce point là. En fait ça nous a pris e 4 années pour y parvenir.

Je vois que vous avez fait des progrès et nous avons vu beaucoup d'avancement par rapport à ce qu'on a dit ici mais la communauté a exprimé des points de vue, des opinions et certains parmi ceux qui se sont exprimé ont vu que leurs recommandations ont été prises en compte et elles ont été résumées dans les recommandations présentées.

Mais bien que vous nous ayez donné un tableau qui montre comment les 12 recommandations du respect de la loi ont été mises en œuvre, nous n'avons pas de mise à jour de l'équipe de rédaction. Et je voudrais savoir quelque chose qui a trait à ce que l'on a lu du participant à distance par rapport à la recommandation 3.7.79. Et je pense que dans le cadre de cet accord qu'ICANN interprète son obligation, se limite et se restreint au fait de s'assurer que le bureau d'enregistrement soit



d'accord avec les inscrits selon ce que 3.7.79 établi. Ce n'est pas que le registre va se servir du nom de domaine en priorité mais ça veut dire qu'il n'a pas l'obligation d'exiger cette obligation et c'est ce que la GNSO et ALAC ont exprimé comme préoccupation. On a exprimé les points principaux.

La question était: si les bureaux d'enregistrement allaient devoir annuler leurs registres pour pouvoir contenir des informations WHOIS valables mais aussi pour 3.7.79 et ça appartient à la même catégorie des exigences. Donc est-ce que vous Becky ou Matt pouvez répondre à la question: est-ce que ça inclus des dispositions spécifiques, à quel point le bureau d'enregistrement devra suspendre ou annuler un registre pour pouvoir être conforme aux exigences du 3.7.79?

SAMANTHA EISNER:

Lorsqu'on a traité le problème de vérification, nous avons bien sûr pensé au problème de mise en suspend et il y aura une mise en suspend si nous n'arrivons pas à vérifier les informations ou si l'on a une vérification. Si le bureau ne vérifie pas, nous avons bien sûr une exigence à ce point de vue. Une partie de ce problème sera traité à mesure que l'on avance et nous avons bien sûr également des préoccupations du point de vue des exigences et de la conformité. Donc nous pourrions commencer à travailler sur ce genre de dispositions à ce niveau là.

STEVE METALITZ: Et donc, la réponse est... Je suis désolé. Je ne sais pas si Becky souhaitait ajouter quelque chose.

KURT PRITZ: Oui je pense que Sam a raison, je suis sûr que l'on a changé la rédaction pour que le bureau d'enregistrement doive suspendre le nom de domaine si l'on a de fausses informations. Je ne sais pas si c'est le 3.7.79, c'est ce que Becky est en train de vérifier et Margie là bas.

MARGIE MILAM: Oui ca fait partie des spécifications. Le registre et le bureau d'enregistrement doivent clôturer ou mettre en suspend le nom de domaine si l'on n'agit pas conformément aux exigences.

STEVE METALITZ: C'est très bien de le savoir. Et ce serait bien que l'équipe de rédaction le prenne en compte également. Mais j'aimerais dire que ce n'est pas la seule infraction qui devrait être soumise à la mise en suspend ou à l'annulation obligatoire. Donc ce serait important d'avoir un texte qui aborde ce problème. J'aimerais vous remercier pour tout votre travail, je sais que vous avez beaucoup travaillé pour avancer.

BECKY BURR: Et, si je peux commenter les recommandations spécifiques de la GNSO. Juste après la réunion de Prague nous avons fait un tableau qui montrait où on en était. C'est inclus avec les documents de Prague mais je vais le

publier pour que tu puisses le voir pour que tu le saches. Mais la plupart des recommandations de la GNSO, celles qui étaient prioritaires et celles qui ne l'était pas, ont été considérées et évaluées et je pense qu'on a eu très peu de recommandations qui n'ont pas été ajoutées.

STEVE METALITZ: Merci.

TODD BARRETT: Bonjour, je suis Todd Barrett de EnCirca. Apparemment nous avons des brevets approuvés qui ont trait à ce que nous avons discuté pour la vérification WHOIS. Ce qui m'intéresserait de savoir c'est quelle est l'analyse de la discussion d'ICANN par rapport aux patrons et aux recommandations de vérification WHOIS. Et quel est votre point de vue par rapport au pourcentage du nombre de personnes qui évolueraient là-dessus.

SAMANTHA EISNER: La proposition de vérification des bureaux d'enregistrement dit qu'ils devraient vérifier soit une adresse e-mail, soit un numéro de téléphone. Nous ne disons pas qu'il faille un système obligatoire ou une technologie obligatoire que l'on exige. On dit qu'il s'agit d'un point d'innovation que le bureau d'enregistrement devrait remplir une de ces exigences. Mais nous n'avons pas de technologie obligatoire ni centralisée. A partir du moment où l'on a des technologies qui sont enregistrées, le bureau d'enregistrement aurait le choix par rapport aux licences. Mais ce dont on parle est de l'envoi d'un texto, d'un sms et



recevoir une réponse ou alors d'un e-mail et de recevoir une réponse. Nous avons plusieurs moyens pour faire cela. Nous n'avons pas traité le problème des enregistrements et des licences parce que l'on ne sait pas quelle en est l'ampleur.

MATT SERLIN:

Je voudrais ajouter que quelque chose de très récent. Nous avons eu des bureaux d'enregistrement qui on dit qu'ils avaient reçu une notification du fait qu'ils avaient un motif et qu'ils devaient chercher l'aide d'ICANN pour les aider à coordonner un accord de licence pour voir quelles étaient les obligations par rapport à l'utilisation des technologies enregistrées ou déposées.

SAMANTHA EISNER:

Mais je pense que nous n'avons pas de conclusions sur le fait que ce que vous dites est valable.

N'importe qui peut faire un commentaire et une affirmation.

TODD BARRETT:

Donc vous devez encore faire l'analyse?

SAMANTHA EISNER:

Oui si on le conclut.

ROBIN GROSS:

Bonjour, je suis Robin Gross, je suis à la Présidence du regroupement des acteurs non commerciaux.

Je voulais mentionner les préoccupations que notre groupe de partie prenante non commerciale a par rapport à la vie privée et aux problèmes de droit à la vie privée des inscrits spécifiquement. Et j'aimerais vous rappeler la lettre qui a été envoyée par rapport aux accords et l'autre lettre du Conseil de l'Europe qui confirmait les lettres précédentes qui mentionnait qu'on ne leur avait pas demandé ce qu'ils pensaient du processus et que les recommandations de juin n'étaient pas légitimes dans la plupart des pays européens.

Nous avons beaucoup de préoccupations concernant ces négociations qui sont en train d'être tenues par les Agences de respect de la loi qui exigent les lois de vie privée qui sont aussi bien sûr des Agences du respect de la loi et ils ont besoin d'avoir la participation des personnes dans ces procédures qui ont besoin de notre participation. Nous avons vu que vous aviez fait des modifications au long des négociations et c'était de très bonnes adaptations. Toute la communauté a beaucoup travaillé pour que les Agences de respect de la loi aient ce qu'elles voulaient. De notre point de vue, nous avons toujours des préoccupations particulièrement pour ce qui est des bureaux d'enregistrement qui risquent la violation des droits de vie privée locaux pour pouvoir agir conformément à ces réglementations. Et ICANN a aussi proposé ce droit de révocation.

Nous pensons qu'il est un peu exagéré que les priorités d'organisation qui ne devraient pas être la priorité d'ICANN. Leur priorité devrait être le développement et la santé d'internet dans son ensemble.



Notre autre préoccupation a trait aux demandes de respect de la loi et au fait que les bureaux d'enregistrement devraient contrôler la conduite de leurs clients. Ceci excède bien sûr les bureaux d'enregistrement, les coûts et la responsabilité des tierces parties pour ce qui concerne les activités des autres personnes. C'est aussi notre préoccupation. Il me semble que l'on doit aussi mentionner le fait que nous sommes reconnaissants aux bureaux d'enregistrement qui se sont exprimés par rapport à ces préoccupations concernant plus particulièrement la vie privée. Dans de nombreux cas, ils veulent faire mais ne veulent pas violer la loi. Nous leur en sommes donc très reconnaissants.

Je souhaitais également demander au panel qu'elle était la réponse des personnes participantes aux négociations. Quel est l'impact de la lettre des autorités sur la vie privée en Europe, s'il y en a eu un. Quel effet a eu cette lettre sur les négociations? Merci

KURT PRITZ:

Merci Robin, ce sont de très bons commentaires.

Pour répondre à ta question, nous avons reçu la lettre des autorités européennes. Les négociateurs étaient informés grâce à une analyse des lois sur la vie privée dans différentes juridictions et nous devions en tenir compte. Cela a déclenché une réunion entre les Agences du respect de la loi et les bureaux d'enregistrement et ICANN. Les Agences du respect de la loi nous ont demandé d'inclure les données qui avaient été demandées.

Je pense que ces accords tentent de contenter tout le monde, que tout le monde soit d'accord et ce que nous faisons est simplement d'adapter la procédure sur les lois de WHOIS et des politiques et le conflit de la



politique locale. Donc si on s'en sert pour la politique de rétention de données également, nous ne souhaitons pas que les bureaux d'enregistrement ne respectent pas la loi. Donc, nous sommes parvenus à avoir un accord avec la communauté, qui incluait le processus des conflits de WHOIS avec les lois locales et avec la rétention de données pour qu'ils puissent respecter la loi dans leur juridiction.

BECKY BURR:

J'aimerais faire un autre commentaire là-dessus. Par rapport à la vie privée, nous avons beaucoup discuté ce sujet au long des négociations. Nous avons eu la participation active de l'EU, des bureaux d'enregistrement. J'en connais un peu sur la loi de la vie privée au niveau international et c'est une question que nous avons considérée dès le début. Leur approche se basait sur le document de juin 2012 qui parlait de la loi de la protection de la vie privée et ils avaient déjà fait une proposition pour revenir à un système qui tentait d'établir un terrain équilibré pour les données des transactions pendant une période qui soit en adéquation avec la période minimale de la rétention de données. Mais nous avons aussi reconnu que certains pays ont des questions par rapport aux directives de rétention de données, si elles peuvent être exigées ou si elles sont bien conçues. Donc, je pense que nous étions tous très contents de recevoir la confirmation que le problème était réel. Nous voulions que tout le monde sache que c'était quelque chose que l'on doit respecter. Je pense que nous avons atteint un bon niveau d'accord dans une approche qui satisfera la plupart des régimes de rétention de données dans le monde sans créer de terrains déséquilibrés, ce qui était notre autre objectif.



MALE:

Du point de vue des bureaux d'enregistrement, moi j'appartiens au bureau d'enregistrement européen et nous connaissons la problématique de la façon dont on nous atteint et nous avons eu un problème avec le GAC qui disait qu'il devait représenter la protection de données et l'application du respect de la loi. Ils ont dû vérifier comment cela se passait avec le fonctionnaire et comment ils devaient agir par rapport au respect de la loi. Ce que le GAC a dit était correct. Donc, maintenant nous avons travaillé dessus, nous avons reçu 120 lettres sur la base d'une procédure qui était déjà vieille lorsque nous avons reçu la lettre. Le GAC est venu pour nous dire qu'ils avaient des préoccupations, bien sûr, et que nous étions au-delà de cet aspect et que les bureaux d'enregistrement allaient pouvoir certifier qu'ils avaient des problèmes juridiques et qu'ils allaient chercher une solution plus simple. Nous croyons que dans cette langue, cette rédaction que nous avons proposée, personne ne pourra rejeter les droits des inscrits.

JAMES ROBIN:

Je suis James Robin. J'aimerais parler par rapport à une de vos autres questions sur les clauses de révocation. C'est un point sur lequel nous ne sommes toujours pas d'accord.

C'est un énorme euphémisme lorsque vous avez dit cela. Nous avons des incohérences, nous avons des compagnies qui sont publiques ou qui ont des investisseurs. Et ce n'est pas acceptable dans cet entourage. Je sais qu'ils sont préoccupés et nous souhaitons traiter ces problèmes dans d'autres domaines avec des outils de conformité. Mais lorsque nous avons créé ce panel, nous avons tenu une séance d'abus et d'instabilité de DNS et nous pensions les lier à des noms de domaines.



Mais nous ne pouvons pas parler avec tous les bureaux d'enregistrement simultanément parce que la distribution des responsabilités devrait prendre en compte les impacts possibles. Donc, nous souhaitons trouver d'autres moyens afin de traiter leurs préoccupations mais nous pensons qu'il faut en finir.

BECKY BURR:

Pour clarifier simplement, vous devez mettre ce que vous dites dans le contexte. Ce que nous considérons est un paquet de mesures qui inclut la possibilité de modifier les RAA et qui soit exigible par tous les bureaux d'enregistrement dès qu'il a été soutenu par une quantité de personnes suffisante. Nous avons des politiques de consensus et un processus de politiques de consensus qui permettent à ICANN d'imposer de nouvelles obligations aux bureaux d'enregistrement qui inclut la stabilité et la sécurité.

Et puis ICANN a aussi la capacité de négocier un accord qui est récent sur la base de l'accord des GTLD par exemple. Et, en premier lieu avec les bureaux d'enregistrement, nous avons reconnu que le monde change et que les obligations d'ICANN par rapport à la stabilité et à la sécurité devaient être flexibles. La politique de consensus se base sur ce principe. On ne peut pas espérer pouvoir travailler dans un monde qui n'a aucune idée de ce qui se passe. Dans un monde où le modèle a tellement changé. Il a tellement changé que le modèle ne fonctionne plus. Nous espérons que les personnes en soit conscientes. Et donc, pour être honnête, c'était une question que nous avons mentionnée dans le contexte de l'accord et des registres pour avoir la possibilité de



rejeter les accords. Nous l'avons rejeté à l'époque. Et je pense que nous devrions encore le faire maintenant.

MARGIE MILAM:

Pour clarifier ces dispositions, il ne s'agit pas de rejeter tout et de recommencer à zero. En fait, nous souhaitons trouver la manière dont ICANN peut continuer à répondre au marché. Et ce qu'on a vu, comme Steve l'a dit dans son commentaire, c'est que ces négociations on déjà commencé il y a 4 ans. Donc il faut trouver la manière de faire changer ces accords et faire en sorte qu'ils répondent à ce qui se passe dans l'environnement. Nous travaillons avec les nouveaux GTLD et nous ne savons plus comment le marché va fonctionner et nous considérons qu'il est de notre responsabilité de répondre. Nous essayons de trouver la façon de le faire dans le cadre de cet accord. En 1999, lorsque nous avons rédigé le premier accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement, nous ne pensions pas être avec 1000 bureaux d'enregistrement aujourd'hui. Ni que nous allions considérer la possibilité d'éliminer les restrictions entre les bureaux d'enregistrement. Nous ne savons pas ce qu'il va se passer et nous ne voulons pas éliminer notre capacité de faire en sorte que la communauté soit participative. C'est une possibilité qui doit rester. Donc, nous avons parlé de la version du contrat que nous avons publié avant la réunion de Prague et c'était une exigence de contribution de la communauté. Ce n'était pas simplement une exigence d'ICANN mais la communauté doit faire des commentaires. Actuellement, nous n'avons pas de système de bureau d'enregistrement et nous considérons que ceci est une bonne solution de remplacement. Les bureaux d'enregistrement d'aujourd'hui pourraient peut être constituer un



nouveau monde demain donc ce n'est pas la fin du monde. Ce n'est pas là que le système de nom de domaine se terminera. A ce point des négociations, c'est de notre responsabilité de continuer à travailler.

DESI:

Bonjour, je suis Desi de NET4India. J'ai une suggestion en fait.

La plupart des recommandations et des Agences du respect de la loi qui participent viennent d'Europe et pas tellement de l'Asie. Et je pense que les Agences du respect de la loi de l'Inde pourraient faire en sorte que le cycle d'apprentissage vous aide à comprendre comment le nom de domaine fonctionne. Peut-être que l'Inde pourrait répondre à beaucoup de demandes que vous recevez, aux informations que vous cherchez. Entre les adresses IP et les les noms de domaine, les adresses IP et les exigences, outre ICANN, je propose d'ouvrir un nouveau canal pour mettre à jour les indiens pour qu'ils sachent ce qui se passe. Pour qu'ils comprennent ce qui va se passer et qu'ils sachent quelles attentes ils peuvent avoir pour l'avenir et faire en sorte que dans les années à venir nous pourrions nous attendre à davantage de modifications et qu'ICANN reconsidère les accords. Donc, je propose que malgré le fait qu'ils ne participent pas en ce moment ils pourraient initier un projet, ICANN pourrait créer un projet pour intégrer les Agences du respect de la loi des pays en voie de développement. Ce qui nous aiderait, peut être, à en finir avec un RAA qui soit suffisant pour tous. Merci.



KURT PRITZ: Merci. Si vous n'avez pas d'autres commentaires, nous allons passer à la partie suivante.

AMY MUSHAHWAR: Bonjour, je suis Amy Mushahwar et je représente l'Association de publicistes nationaux.

Vous avez dit tout à l'heure que les négociations pourraient être terminées à la fin de l'année. Est-ce que vous avez un plan, ou alors, avez-vous des idées prêtes? Que se passera-t-il si vous n'arrivez pas à terminer le planning avant le lancement des nouveaux GTLD?

KURT PRITZ: ICANN pense que c'est une exigence de terminer les négociations et d'avoir cet accord prêt avant de lancer les nouveaux GTLD. Ces négociations doivent être une voie rapide pour parvenir au lancement des nouveaux GTLD. Et nous pourrions trouver une autre solution si nécessaire mais nous pensons que ces négociations seront bientôt terminées.

AMY MUSHAHWAR: Nous sommes optimistes mais en fait nous souhaitons savoir si vous êtes prêts à dire aujourd'hui que le monde des nouveaux GTLD et de la délégation sans un RAA négocié.



KURT PRITZ: J'aimerais simplement dire que nous devrions définir quelles seraient les nouvelles sauvegardes que l'on devrait mettre en œuvre pour pouvoir lancer les nouveaux GTLD. Donc, quelques aspects des RAA devraient être une exigence pour le lancement des nouveaux GTLD avec d'autres aspects. Et peut être que les accords ne le seraient pas. J'aimerais simplement prendre votre commentaire et créer une liste des exigences que Sam a décrit comme exigence pour lancer les nouveaux GTLD.

SAMANTHA EISNER: Oui c'est cela, et nous soutiendrions bien sûr la mise en œuvre des recommandations du respect de la loi avant le lancement des nouveaux GTLD.

AMY MUSHAHWAR: Merci.

MARGIE MILAM: Nous allons passer à la partie suivante. C'est recommandations du respect de la loi et nous espérons avoir des commentaires de la communauté.

Comme je l'ai dit au début, nous avons des problèmes qui sont spécifiques à la vérification WHOIS et nous en discutons toujours. J'aimerais souligner la différence entre le point où se trouvent les bureaux d'enregistrement et où le personnel se trouve par rapport aux problèmes de vérification WHOIS. Nous les avons ajoutés aux

documents publiés avant la réunion de Toronto. Actuellement, nous considérons la vérification qui inclut des aspects du point de vue d'ICANN. Nous demandons la vérification par e-mail et par téléphone c'est ce que souhaitent les représentants du respect de la loi. Comme Becky l'a dit, les bureaux d'enregistrement souhaitent vérifier soit l'e-mail, soit le téléphone mais pas les deux. Nous travaillons toujours sur ce point car nous tentons de le résoudre. Nous allons nous réunir dans le mois à venir.

Ensuite, nous avons le délai de la vérification. Au début, il nous a été demandé dans la recommandation que la vérification se fasse avant la résolution du nom de domaine. C'est un point que nous avons dû négocier avant la réunion de Toronto. Actuellement, nous parlons d'une vérification après la résolution du nom de domaine. Mais les représentants du respect de la loi nous conseillent et souhaitent voir que les deux éléments de la vérification, l'e-mail et le téléphone, soient effectués. Même si cela se fait après la résolution.

BECKY BURR:

Donc en fait, ce que tu dis est que le point de vue du respect de la loi d'ICANN serait, et je voudrais ajouter que les bureaux d'enregistrement disent que la précision de WHOIS est le but essentiel. Le problème est que nous considérons le fait de faire des modifications substantielles concernant la façon dont les bureaux d'enregistrement accèdent aux services d'enregistrement et de vérification. Et je dirais simplement qu'ils ne sont pas convaincus de ce genre de vérification. A un tel point qu'ils vont avoir une incidence sur leur fonctionnement. Donc, les bureaux d'enregistrement considèrent que c'est important et que cela



aura un grand impact et qu'il faut leur permettre d'expérimenter les moyens de vérification que ce soit par l'approche de courriel ou de téléphone. Et que nous devrions voir comment leur permettre d'accéder aux services d'enregistrement. Comment respecter la précision de WHOIS et comment leur permettre d'avancer à partir de cette vérification. Mais ce qui est important dans cette modification, c'est le coût et les bénéfices. Pas le coût monétaire mais le coût de service de vérification. Nous devrions peut être avancer pas à pas et rassembler des informations avant de continuer.

KURT PRITZ:

La question de Becky est très bien rédigée. Je pense que c'est un bon point à discuter. Combien devrait-on avoir de vérifications WHOIS? Et comment cela va affecter ce que l'on fait. L'un des résultats que l'on espère est une réduction des activités malicieuses. Donc, quel devrait être notre rôle d'ICANN dans ce marché par rapport à WHOIS et aux vérifications de données WHOIS? Quel est notre rôle pour pouvoir avoir un effet sur ces résultats à partir d'une base de données qui pourrait modifier la conduite ou alors atteindre les buts que nous nous sommes fixés? J'aimerais savoir ce que vous pensez et la précision de WHOIS? Quelle est l'importance que vous attachez à la précision?

Alors Margie, je ne sais pas si tu veux que l'on pose des questions maintenant ou si tu veux plus tard?

MARGIE MILAM: Ce serait bien d'avoir les questions maintenant. Nous venons de donner une idée générale de la vérification et du délai de la vérification. Est-ce que vous avez quelque chose à dire par rapport aux questions qui sont à l'écran?

KURT PRITZ: Les questions sont: Quel est le type de vérification que les bureaux d'enregistrement devraient demander? En ce qui concerne le service de nom de domaine, comment pourrait-on faire? Quels sont les coûts? Quels sont les bénéfices? Et comment cette vérification pourrait nous aider?

STEVE METALITZ: Je souhaitais simplement poser une question par rapport à l'accès aux services de vérification et je sais que la vérification vient d'autres services. Parce que je sais que vous voulez que l'on se serve de noms de domaines tout de suite, mais en tant que négociateur du bureau d'enregistrement, pourrait-on savoir ce que vous pensez de la vérification et si l'on devrait exiger la vérification après la résolution?

BECKY BURR: Lorsque l'on introduit des processus tels que celui-ci, si la vérification n'est pas complète, ça ne va pas fonctionner. Donc, c'est bien de le faire. Nous devons le mettre en suspend. Si l'on prend une mesure, il doit y en avoir autre. Et nous ne savons pas pourquoi ils sont préoccupés par la manière dont cela fonctionne. Nous allons avoir des appels au centre d'appels, peu importe. De tout façon ils vont essayer



de nous contacter, donc si l'on fait les deux, nous envoyons un e-mail et nous appelons, ça nous donne la possibilité de confondre les gens. Les personnes vont être confondues endéans les 15 jours si ça ne se fait pas. Ce que les bureaux d'enregistrement nous ont dit c'est que dans certains entourages la vérification par sms serait commune et qu'ils se sentiraient à l'aise pour faire la vérification par ce biais. Beaucoup plus que par e-mail, donc la question est: Va-t-on faire l'un ou l'autre? Ou alors, est-ce qu'on va voir si les sms fonctionnent mieux que les appels ou les e-mails? Est-ce que ça a de l'importance ou pas? En fait, lorsque l'on présente quelque chose qui confond les personnes et qui mène à des retards alors les personnes sont mises en suspend ou annulées. Nous devons voir le genre de retour que l'on a. En dépit du fait que la plupart des bureaux d'enregistrement pensent que cela va ne bénéficier à personne. Mais ils sont d'accord de le faire pour la période des premiers 15 jours et les bureaux d'enregistrement ont toujours dit que l'on devrait choisir entre le téléphone et l'e-mail. Que l'un des deux serait suffisant. Le moment de le faire, avant ou après la résolution, ne change rien à l'analyse de la confusion que l'on introduit dans le système.

MATT SERLIN:

Steve, je vais répondre directement au cas spécifique que tu as mentionné. Le fait que la post-vérification était préférée à la pré-vérification c'est ça que vous avez demandé?



STEVE METALITZ: Je pense que Becky avait bien compris ma question, elle a dit que cela n'était pas important. Elle a parlé d'un facteur « de ». Mais j'aimerais savoir ce que vous avez à dire.

MATT SERLIN: En fait il ne s'agissait pas d'être d'accord avec la post-vérification. Mais la pré-vérification ne devait pas être concédée, cela devait faire partie de la communauté au sens le plus large. Peut être même les PDP parce qu'il fallait transformer la manière d'accéder aux services de registres comme mentionné. Ce n'est pas que ça ne change rien avec le service de post-vérification car c'était plus commun. Mais cela arrive dans l'espace CCP et pour les STLD aussi. Donc, je pense que nous avons un point à partir duquel travailler.

STEVE METALITZ: Oui, c'est bien ce que je pensais. Mais il me semble que Becky a dit quelque chose de légèrement différent.

BECKY BURR: Ce n'est pas la première fois que nous le mentionnons mais nous sommes en train de modifier le système et c'est pour cela que nous avons des problèmes.

MICHELE NEYLON: Bonjour, je suis Michele Neylon de Blacknight. Je suis un bureau d'enregistrement irlandais.



Mon opinion a été bien entendue. Vous la connaissez déjà. Mais j'aimerais parler de certains aspects de ce point. Ce que je crains est que si l'on élimine ce choix, et on nous force à faire les deux, nous allons compliquer le processus. Sans nationaliser le système en entier. Par exemple, si l'on prend le continent africain, vous avez combien de bureaux d'enregistrement? En Afrique ou en Amérique latine. Et alors dans les pays en voie de développement, vous avez combien de bureaux d'enregistrement? Est-ce que ICANN est une organisation internationale? Alors, va-t-on donner une préférence à l'Amérique du Nord? Si l'on oblige les bureaux d'enregistrement à avoir la vérification à travers les deux moyens, en fait, on va favoriser l'Amérique du Nord. Parce que peut être qu'en Irlande, en France ou autre part on peut vérifier dans un territoire national à travers les deux moyens. Mais si l'on est un bureau d'enregistrement international? Moi, par exemple, si j'envoie un sms je ne sais pas s'il va atteindre la personne que je veux contacter en Corée. Il y a deux semaines, j'étais en Corée, j'ai allumé mon téléphone et il s'est cassé devant mes yeux. Donc si l'on suppose que l'on peut le faire, cela va également augmenter le coût pour nous. Vous savez que l'on dépensera des millions de dollars. Et pour les inscrits et les bureaux d'enregistrement cela ne va pas les toucher mais lorsque l'on parle de petites compagnies qui veulent avoir un nom de domaine pour être en ligne et exploiter un secteur qui est toujours en croissance économique. Voulez-vous être responsable de nous faire provoquer des coûts prohibitifs? Si vous êtes prêts à le faire, allez-y. Pour ce qui est de la création d'une activité illégale, si l'on veut combattre l'activité illégale... Je ne sais pas, si je voulais faire des abus en ligne, je vous donnerais un numéro de téléphone, une adresse e-mail valable. Je peux la créer très facilement, je peux masquer mon adresse



IP ou ... je peux faire ce que je veux, donc je ne pense pas que cela va ajouter des bénéfices.

KURT PRITZ:

Je pense que c'est la vraie question. C'est très bien exprimé. Donc c'est ça la question: Quelle est la valeur d'une base de données qui n'est pas précise? Est-ce qu'elle devrait être précise? Si elle était précise comme elle devrait l'être, comment pourrait-on le faire? D'une manière qui n'ajoute pas un poids à ceux qui travaillent dessus?

MICHELE NEYLON:

En fait je voulais paraphraser une idée. Je n'aime pas l'idée par rapport à WHOIS. Je pense que c'est un mot qui est trop restreint et c'est un mot qui nous pose des problèmes. Si l'on parle de données au lieu de précisions, nous pourrions en parler. Beaucoup de codes de pays ont travaillé sur la précision pour améliorer la qualité des données. Mais lorsque l'on parle de précision, dès que je déménagerai, mon archive ne sera plus précise. C'est une limite à la vérification. Si mon téléphone ne fonctionne pas par exemple, je n'ai pas payé la facture, ou si mon serveur d'adresse e-mail ne fonctionne pas ou quoi que ce soit, alors mon WHOIS n'est plus précis. Mais si nous étions d'accord sur la qualité des données les gens seraient plus contents.

SUSAN KAWAGUCHI:

Bonjour, je me présente, je suis Susan, je suis gérante de mon domaine Facebook. C'est une précision qui est très importante pour nous. Pour les marques déposées mais aussi pour les utilisateurs. Donc si vous ne

validez pas les informations contenues dans WHOIS nous permettons à toute sorte d'escrocs. Nous voyons des centaines d'archives tous les jours. Je dois consulter une centaine de WHOIS chaque jour et encore ça serait une journée calme. Je suis assise ici, j'écoute et j'envoie des mises en application. Actuellement, nous exigeons que les gens donnent une information concernant les données qui ne sont pas précises.

Nous avons, par exemple, en ce moment, un nom de domaine qui travaille avec une extension de Chrome qui est Malware qui se télécharge automatiquement. Toute notre information se trouve en Turquie. Et donc, cela dit que c'est Facebook.com. Je ne dirais pas que c'est une adresse e-mail qui fonctionne. Mais ils vont contacter l'inscrit, donc ce serait bien de le voir parce que je sais que cette adresse e-mail est fausse. Il faut aussi clairement dire que Facebook n'a pas enregistré son nom de domaine. Ce Malware continuera à fonctionner durant 2 semaines le temps de passer le processus. C'est le processus et je le respecte. Mais si l'on ne commence pas à prendre au sérieux la précision WHOIS, ce n'est pas Facebook.com ou Facebook, Inc qui sera vraiment atteint mais tous nos utilisateurs qui téléchargent une application Facebook qui penseront « oh, c'est une application qui vient de Facebook, Inc » alors que ce n'est pas le cas. Ils ne vont pas vérifier le WHOIS même s'ils connaissent WHOIS, ils ne le feront pas.

Et je n'ai pas d'autre recours que présenter une plainte de WHOIS, ça prendra du temps. Cela va dépendre bien sûr du bureau d'enregistrement. Et moi je viens de Facebook et je suis en train de dire « je n'ai pas envoyé de document » Je veux dire que ce n'est pas précis, je ne souhaite plus que cela soit en ligne. Ce n'est pas le cas, ça n'existe pas. Et je pense que cela va affecter les deux, parce que les bureaux



d'enregistrement et les registres vont être affectés. Mais en ce moment, les entreprises absorbent le coût ainsi que les utilisateurs internet. Parce que ce sont eux qui sont atteints par ces mesures. Donc quelqu'un doit résoudre ce problème.

KURT PRITZ: Susan, ne pars pas.

MALE: Puis-je commenter ce point? J'aimerais vous dire que je souhaite répondre car elle m'a interpellé personnellement. J'aimerais dire que nous ne faisons pas partie de ceux qui mettent six mois à répondre.

SUSAN KAWAGUCHI: Non, vous n'êtes pas de ceux là.

MALE: Merci, je souhaitais que tu le dises pour l'enregistrement. Et félicitations pour les million d'utilisateurs Facebook. Je serais curieux de savoir combien de numéros de téléphones ont été vérifiés dans votre base de données et combien vous avez réussi à atteindre? Je pense que..

SUSAN KAWAGUCHI: Si vous vous connectez d'un accès à distance, qui n'est pas votre accès normal, vous recevrez un pop up. Si vous n'y répondez pas, vous ne pourrez pas accéder à Facebook via ce site.

MALE: Oui, j'ai vu le pop up. Nous travaillons ensemble, nous nous aimons bien. Je ne veux pas t'attaquer mais je souhaite dire que par rapport à la précision WHOIS, il me semble que personne dans cette communauté puisse dire que la qualité des bases de données est acceptable. Ce que l'on dit et ce que l'on se demande c'est si cela nous mène plus loin?

SUSAN KAWAGUCHI: C'est un début.

MALE: C'est ce que je dis. C'est un début et c'est mieux que rien, mais...

SUSAN KAWAGUCHI: C'est un début, et tu sais pourquoi? Je ne serais pas en train de parler de ce problème en ce moment si l'adresse e-mail était validée.

MALE: Correct.

SUSAN KAWAGUCHI: Ce problème n'existerait pas.

MALE: J'ai un commentaire de plus à faire par rapport à la qualité des données. A mon avis les problèmes d'abus, puisqu'il s'agit de site de Malware, de phishing. Si vous revenez aux utilisateurs, nous ne nous plaignons pas



du WHOIS, le WHOIS a un processus que l'on doit suivre. Allez sur le point de contact pour abus. Allez sur le site et cela prend 24 pour le bloquer.

SUSAN KAWAGUCHI:

Ce n'est pas toujours malware ou phishing. Ce sont des contacts frauduleux. Mais ce n'est pas ces deux points. Ce que vous dites et qui est facile à résoudre dans ce cas là. J'ai 50.000 noms de domaines qui contiennent le mot « Facebook » et qui n'appartiennent pas à Facebook. Nous les avons révisés, nous avons travaillé avec d'autres personnes et il faut que l'on prenne des mesures.

KURT PRITZ:

Il ne nous reste que 15 Minutes. Nous allons répondre à la question en ligne de Marika et ensuite Thomas et Elliott.

MARIKA KONINGS:

J'ai deux questions de participants à distance. La première de Graham Schriver: Pourquoi permet-on que ces listes soient manipulées à chaque fois? et la seconde de Benedict: Pourrait-on développer l'explication sur la raison pour laquelle un PDP est requis pour une vérification pré-résolution?

MARGIE MILAM:

Nous ne comprenons pas la première question. Peux-tu la répéter s'il te plait?

MARIKA KONINGS: La première question est pourquoi permet-on que les listes soient manipulées?

KURT PRITZ: Laissez-moi expliquer car j'étais en train de relire le tchat. Il a donné un exemple d'un WHOIS pour lequel il y a des???? ou un texte arbitraire dans le champs ID du nom de domaine. Donc je pense que la question est: pourquoi laisse-t-on les utilisateurs mettre des textes arbitraires dans les champs?

SAMANTHA EISNER: Bien, c'est un problème que nous traitons et nous requérons que tous les champs de données soient fournis et que les données soient bien formatées. Que ce soit un numéro de téléphone, ou adresse, ou autre. Donc je pense que nous allons avoir des améliorations là-dessus.

MALE: Oui, nous avons vu avec des clients internationaux que nous avons déclenché des problèmes à travers une codification différente. Ils entrent des informations correctes et le système ne l'interprète pas correctement. Cela peut être corrigé dans la base de données, mais pas dans le WHOIS parce que WHOIS n'accepte pas certains caractères.

MATT SERLIN: Je souhaite répondre à la seconde question sur la vérification de pré-résolution. Le regroupement des bureaux d'enregistrement, comme

nous l'avons mentionné tout à l'heure, n'engage pas seulement les bureaux d'enregistrement mais aussi les opérateurs de registres. Parce que la technologie évolue. Et il est clair que l'on ressent qu'il s'agit d'un problème important pour ces gens.

SAMANTHA EISNER:

Ce qui est important pour les négociations serait de trouver un nouveau projet sur lequel travailler pour la vérification. C'est un concept assez nouveau. Mais c'est une proposition que quelqu'un a faite.

ELLIOT NOSS:

Merci, je suis Elliot Noss. J'aimerais revenir sur le problème de Facebook parce que je pense que cela nous donne un très bon contexte pour maintenir ce dialogue. J'ai deux enfants, de 17 et 14 ans qui ont des comptes Facebook depuis longtemps. Ils avaient un compte Facebook bien avant qu'ils n'auraient dû. J'ai vu comment pendant 4 ou 5 ans les enfants pouvaient très facilement manipuler cette vérification qui est tellement simple pour laquelle il n'y avait pas d'exigibilité.

Nous avons deux aspects très importants. Tout d'abord, lorsque l'on travaille avec les bureaux d'enregistrement et leur conformité, leur réponse à un abus pourrait ne pas être aussi rapide qu'on le voudrait. Mais nous avons des problèmes sur Facebook et certaines banques, ... Une autre réponse est relativement rapide et dans certains cas cela prend des heures.

Nous avons également dû traiter des problèmes pour essayer de résoudre les problèmes d'abus et de conformité de Facebook. Je dirais

que c'était des problèmes très opaques. J'ai mentionné le mot contexte aussi. Félicitations Facebook, vous avez un milliard d'utilisateurs et 200 millions noms de domaines. Pas de noms de domaines d'inscrits, des noms de domaines simplement.

Je pense que ce serait génial si nous essayions de résoudre ces problèmes lors d'une réunion. Peut être que les équipes d'ICANN pourraient l'organiser. Il serait bon de vérifier les informations au-delà de Facebook. Parce que nous voyons que la portée du problème est cinquante fois plus importante. Peut être que la solution n'est pas satisfaisante pour tous. Nous nous réunissons maintenant et à plusieurs reprises. Nous tenons compte des contributions de la société, nous écoutons leurs commentaires et lorsqu'il s'agit d'un accord de Paypal ou de Facebook, je n'ai pas eu l'occasion de participer à la négociation et à la rédaction de cet accord.

Donc, d'un point de vue contextuel. Nous devons tenir compte du fait que ce que l'on fait ici est beaucoup plus important. Nous devrions être plus transparents dans les processus de contribution. Et nous devrions avoir beaucoup plus d'accords commerciaux substantiels sur internet aujourd'hui. Merci.

THOMAS LEKETTE:

Merci Kurt, je suis Thomas Leketete en mon propre nom. Je ne suis pas représentant des bureaux d'enregistrement. Donc, je n'ai pas d'objectif personnel. J'aimerais ajouter un autre aspect à cette discussion. Parce que je pense, que nous participons tous ici à la prévention des abus. Mais les mesures que nous discutons qu'elles soient la rétention ou la



vérification de données, devraient être bien équilibrées. Parce que ces mesures ajouteraient un coût au processus d'enregistrement de domaine. Ce n'est pas pour les bureaux d'enregistrement que je le dis mais il faut garder à l'esprit que les coûts sont plus importants pour les bureaux d'enregistrement. Les nouveaux GTLD seront lancés dans les prochains mois et cela donnera l'occasion aux inscrits des pays en voie de développement d'avoir leurs propriétés numérique et construire une entreprise à partir de cela.

Les enregistrements sont de plus en plus chers. Cela exclut certains groupes de ces opportunités que nous fournissons. Donc il faut être inclusif et cela veut dire qu'il faut être sensible à ces questions. Merci.

KURT PRITZ:

Nous allons arrêter ici. Nous allons devoir parler de la rétention de données...

STEPHANIE VAN GELDER:

Je vais être rapide.

KURT PRITZ:

Mais c'est votre dernière semaine au travail et... Mais je pense que c'est une discussion très importante concernant WHOIS. Je pense que la rétention de données est une discussion qui reste à faire.

STEPHANIE VAN GELDER: Je suis Stephanie Van Gelder de Netnames. Je voulais m'assurer qu'il y ai suffisamment de clarté concernant la première question du portail en ligne. Parce que j'ai senti que nous n'avions pas bien compris les points mentionnés. Et qu'apparemment il souhaitait parler de l'imprécision des WHOIS fins lorsqu'ils sont corrompus avec des sous-domaines.

C'est le cas par exemple, je m'excuse Microsoft, de Bill Gates à Microsoft point quelque chose... Et ce n'est que le résultat d'une erreur. Il faut faire cette vérification parce que les personnes qui écoutent cette séance n'interprètent pas tous ces déclarations de la même manière. Mais c'est le résultat immédiat du format WHOIS fin. Et c'est dans le WHOIS fin que le registre donne les résultats qui se basent sur des recherches de mots clés.

Donc tout ce qui contient le mot clés que vous avez tapé, même les sous-domaines qui n'ont rien à voir vont apparaître. Je souhaitais simplement clarifier ce point-là.

HOLLY RAICHE: Je suis Holly Raiche d'ALAC. J'ai une question pour Mikaela. Elle porte sur les termes qualité et précision. Je pense que nous avons des personnes réelles derrière les enregistrements et nous devrions pouvoir les contacter. Je ne sais pas si c'est la qualité ou bien la précision, à la fin de la journée nous avons besoin des deux.

SAMANTHA EISNER: OK, nous allons maintenant parler un petit peu de la rétention de données. Je vais vous dire où nous en sommes. Becky l'a mentionné



tout à l'heure. Nous avons une idée de programme de rétention divisée. Nous parlons de 6 mois pour certaines données et pour le reste des informations, nous les maintiendrons durant 2 ans.

Comme mentionné tout à l'heure, nous sommes en train de développer cette idée de ce processus d'acceptation où l'on modifierait les procédures existantes pour tenir compte du problème de rétention de données et WHOIS. Nous cherchons à avoir les contributions de la communauté par rapport à l'aspect que les procédures doivent avoir et à toute question que vous auriez par rapport aux procédures.

Je vais montrer la question et voir si vous souhaitez y répondre spécifiquement.

Nous n'avons que 5 minutes avant la fin de la séance.

Je vais vous donner l'information sur la procédure même. En ce moment elle se déclenche si le bureau d'enregistrement travaille dans les procédures de régulation ou l'enregistrement. L'équipe est en train de discuter pour voir si c'est un point important ou si ça nous donne l'occasion de traiter ces problèmes. Si nous ne nous trouvons pas dans un cas de litige ou de processus de régulation. Nous devons savoir où ce processus doit commencer.

MICHELE NEYLON:

Dois-je réellement répondre à la première question? La procédure actuelle est-elle vraiment utile? En tant qu'inscrit en Europe, je dirais clairement non. Vous ne pouvez vous attendre à ce que l'on adhère à un accord qui nous mettrait en conflit avec la loi et seulement l'aborder



ensuite. Il faut le mettre en œuvre avant et si on veut faire la différenciation entre les bureaux d'enregistrement européens et le reste des bureaux d'enregistrement, on doit avoir une procédure qui ne requiert pas de se présenter dans un tribunal avant.

Mais une des choses que certaines personnes participant aux séances du week-end à la GNSO ont porté à notre connaissance est que cela apporterait beaucoup de problèmes. Parce que si l'on aboutit à une situation où l'on a deux standards – un standard pour les bureaux d'enregistrement en Europe et un standard pour les bureaux d'enregistrement ailleurs. Nous devrions voir si tous les bureaux d'enregistrement hors Europe peuvent changer et devenir comme ceux en Europe.

Cela vous aiderait-il?

Je ne pensais pas un jour dire cela, mais Milton, bien résumé. Si un pays bien spécifique souhaite avoir des exigences spécifiques d'un bureau d'enregistrement, ICANN, il faut le dire, n'a ni le droit, ni le pouvoir d'exiger que je me mette en conflit avec la loi locale ou européenne.

Et vous ne devriez pas vous mettre dans une telle situation. Merci.

KURT PRITZ:

Nous non plus. Nous passons rapidement à la dernière diapositive. Je vous remercie tous d'avoir participé et pense que c'était très significatif. Nous allons vous présenter un RAA révisé pour conclure les négociations à la fin de l'année. Nous avons un programme de réunions que nous allons maintenir et nous espérons vous revoir à travers les



formulaire de commentaires en ligne. Et personnellement à Beijing.
Merci

[Fin de transcription]

